

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2019
-----0-----

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 29 mai 2019	Présents : 23	Ayant donné procuration : 5	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
Mme Marie SONNINO			1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
M. Serge COTRET	Mme Corinne BARREILLE	M. Alexandre BAUDOUIN	1
Mme Lydia NOUAILLES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick GOUZENES		0
			1
	M. Didier HURABIELLE	M. Didier CHATILLON	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
23	6	5	28

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2019

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE THEATRE 2019-2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2018-2019 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
03 octobre 2019 : « G.R.A.I.N » Mmm	24 août 2019 : « Objectif Bourcagneux » Duo des Non	18 octobre 2019 : « Le Directeur de Théâtre » Chants de Garonne (tout public + scolaire)	18 octobre 2019 : « Le Directeur de Théâtre » Chants de Garonne (tout public + scolaire)	
8 février 2020 : « Concert Big Moustache » Big Moustache	08 novembre 2019 : « L'île au trésor » Le Théâtre du Jour	25 janvier 2020 : « Tout va bien » Anne Roumanoff	11 décembre 2019 « Opéra pitchoun » Ribambelle	
	28 novembre 2019 : « Soirée de Gala » Troupe F.Mauduit		19 février 2020 : « Le Chat botté » Patte de lièvre	
	07 février 2020 : « La femme du Boulanger » La Boîte à Jouer		20 mars 2020 : « Nougaro » Commando A3 (tout public + scolaire)	
	06 mars 2020 : « Larsène le Mentaliste » Larsène			
	20 mars 2020 : « Nougaro » Commando A3 (tout public + scolaire)			
	04 avril 2020 : « Le dîner de cons » Cléante			

AVENANT N°2 DU MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la modification du montant de marché de restauration collective, telle qu'indiquée ci-après :

Montant de l'avenant :

DETAIL ESTIMATIF PETITS DEJEUNERS ECOLES - 20 MAI 2019 AU 05 JUILLET 2019								
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI			
	Compote petit pot 100g	Biscotte x2 + beurre 8g ou confiture 30g ou miel 20g	Fruit	Petit suisse 40 g	Fruit	TOTAL PAR SEMAINE POUR UN ELEVE	TOTAL PAR SEMAINE AVEC EFFECTIF JOURNALIER PREVISIONNEL DE 122 ELEVES	TOTAL PREVISIONNEL DU 20 MAI 2019 AU 05 JUILLET 2019
€HT	0,25	0,42	0,4	0,2	0,4	1,67	203.74	1426.18

% d'écart introduit par l'avenant : 0.29 %

Détail estimatif de base d'un montant de 476 334.40 €HT

Détail estimatif après passation avenant 1 d'un montant de 485 784.40 €HT

Détail estimatif après passation avenant 2 d'un montant de 487 210.58 €HT

Avenant de 1 426.18 €/HT

ACCEPTE l'avenant n°2 au marché de restauration collective pour un montant de 1 426,18€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessous :

DESCRIPTION	MONTANT €HT	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT RESTAURATION HÔTEL DE POLIGNAC					AUTOFINANCEMENT FONDS PROPRES & EMPRUNTS
		DRAC	Région	Fondation du patrimoine	Campagne de mécénat		
ANNEE 2019							
Travaux	348 577,10 €						
Maîtrise d'œuvre (suivi travaux)	8 399,04 €	40,0000%	11,9027%	27,0601%	1,0372%	20,0000%	

Mission de coordination SPS	1 982,50 €					
Frais de publicité	1 350,00 €					
Total €HT	360 308,64 €	144 123,46 €	42 886,46 €	97 500,00 €	3 737,00 €	72 061,73 €
ANNEE 2020						
DESCRIPTION	MONTANT €HT	DRAC	Région	Fondation du patrimoine	Campagne de mécénat	AUTOFINANCEMENT FONDS PROPRES & EMPRUNTS
Travaux	348 577,10 €	16,7138%	0,0000%	62,2635%	1,0228%	20,0000%
Maîtrise d'œuvre (suivi travaux)	15 223,26 €					
Mission de coordination SPS	1 582,50 €					
Frais de publicité	0,00 €					
Total €HT	365 382,86 €	61 069,36 €	0,00 €	227 500,00 €	3 737,00 €	73 076,57 €

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'INRAP

SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA FAÇADE OUEST DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec les attributaires suivants :
Lot 1 Maçonnerie Pierre de taille : entreprise SGRP pour un montant de 397 811.73 €HT
Lot 2 Couverture : entreprise RODRIGUES-BIZEUL pour un montant de 112 941.03 €HT
Lot 3 Menuiseries : entreprise ATELIERS FERIGNAC SAS pour un montant de 186 401.44 €HT

AMENAGEMENTS DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à la majorité pour 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme SABATHIER)**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'aménagement correspondantes ainsi que tous les documents à intervenir

FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 30 000 € concernant la tranche 2 de l'aménagement des Allées de Gaulle.

AVANT PROJET SOMMAIRE DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation et de restauration de la caserne de Gendarmerie proposé par le cabinet d'architecture François GUIBERT Architecte d'un montant de 4 325 549,13€ HT (5 190 658,96€ TTC)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA CAPITAINERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, telle que jointe en annexe avec la SARL d'Artagnan Navigation

CREATIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE les créations de postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- un poste de rédacteur, ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- de créer un poste de policier municipal au cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

MODIFIE le tableau des emplois en conséquence
INSCRIT au budget les crédits correspondants

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN ELU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la protection fonctionnelle sollicitée par l'élu demandeur
ACCEPTÉ de prendre en charge sur le budget de la commune, les frais et honoraires d'avocat
DIT que les crédits seront inscrits au budget communal



Le Maire,

Gérard DUBRAC

